

# La Ferme de Julie



SIRET : 833 705 924 00011

[www.la-ferme-de-julie.fr](http://www.la-ferme-de-julie.fr)

Élevage mouton Ouessant : moutons miniatures de compagnie

17210 Chevanceaux

06 37 88 73 26

## Guide éleveur

voici quelques règles de base :

1°) **Nourrissez** vos animaux à **heures fixes** , **foin à proximité** , prévoyez une  **Pierre à sel**, **une poignée de grain tout les jours sont bien assez suffisante**, ce n'est pas pour les engraisser simplement une friandise pour les apprivoiser, **sauf grand froid/agnelage...**

2°) Si vous êtes amené à **changer l'alimentation** de vos moutons, faites le **progressivement** entre l'ancienne et la nouvelle sur une période de 10 jours.

3°) **Eau fraîche** en abondance et renouveler quotidiennement, gamelle d'eau nettoyé régulièrement.

4°) **Stocker bien votre foin et vos céréales**, à l'abri de l'humidité, du soleil et des moutons, un excès de céréales peut s'avérer fatal pour votre animal.

5°) **Éviter le stress** pour vos animaux afin d'éviter des arrêts cardiaques (chiens et enfants qui courent après).

6°) Vérifier l'**absence de parasites externes** sur la toison (poux), **taillez les onglons** au moins une fois par an et **tondez** vos moutons au printemps (L'élevage récupère la laine si vous ne savez pas quoi en faire) demandez conseil à votre vétérinaire, ou à un tondeur.

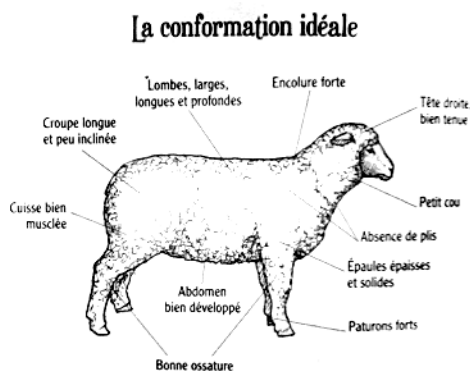
7°) **Vermifugez** vos moutons au moins deux fois par an avec un produit différents à chaque fois (Iména L par ex'), les agneaux peuvent être vermifugés à partir de 2 à 3 mois, attention au dosage en fonction du poids de l'animal, demandez conseil à votre vétérinaire.

8°) **Les installations et le terrain** : minimum deux moutons sur 2000 m<sup>2</sup>, si vous prévoyez du foin en complément. Sinon comptez **1 Hectare** environ pour 5/7 moutons en autonomie. Prévoyez la rotation des prairies, prévoir de l'ombre l'été auprès des arbres, aussi avoir un abri ventilé, à l'écart du bruit et du passage, disposez des parpaings à l'entrée de celui-ci, il protégera les animaux du vent, des intempéries et du soleil. Comptez 1,5 m<sup>2</sup>/d'abri par mouton. Les auges à céréales et à eau seront propre, pensez à des clôtures « grillage à mouton » ou électrique, pour éviter que vos compagnons s'échappent et éviter les prédateurs. Récupérez le fumier de vos moutons pour votre jardin.

9°) **Habituez vos moutons à être manipulé**, donnez leur à manger dans la main, avec le grain ou des morceaux de pommes ou autres en friandise par exemple.

10°) Il est conseillé de **vacciner** les moutons contre l'entérototoxicité, la brucellose, la clavelie, le tétanos et la fièvre aphteuse. demandez conseil à votre vétérinaire.

11°) un animal en **bonne santé** doit avoir cette allure ci dessous :



Si un animal à une diarrhée persistante, ou tout autres signes inhabituels, emmenez chez le vétérinaire pour demandez conseil !

12°) Exemple de l'organisation annuelle :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>Gestion de la troupe</b>	contrôle bimensuel des animaux au niveau des lombaires	1 : séparation béliers/lambes contrôle bimensuel des animaux au niveau des lombaires	contrôle bimensuel des animaux au niveau des lombaires			Mesure de l'ensemble de la troupe après la tonte pour mise à jour des données (animaux de 1 à 4 ans surtout)			Séparation béliers des brebis	+ 15 octobre : mise en place des lots de reproduction - foirage des jeunes de l'année (environ 6 mois)	contrôle bimensuel des animaux au niveau des lombaires	contrôle bimensuel des animaux au niveau des lombaires
<b>Gestion espace</b>				Apport engrais	curage et désinfection bergerie							
<b>Alimentation/complémentation</b>	100 gr/jour, grands froids 120 à 150 gr/jour + foin à volonté + bassine minéraux et vitamines		foin à volonté + bassine minéraux et vitamines									100 gr/jour, grands froids 120 à 150 gr/jour en fonction de climat + foin à volonté + bassine minéraux et vitamines
<b>soins physiques</b>		parage de l'ensemble des animaux (attention aux femelles gestantes)		nettoyage de la laine souillée par l'agnelage au niveau de la queue et des cuisses des brebis (limiter les mylases)	surveillance Mylases	A partir du 15 : Tonte de l'ensemble des adultes + traitement contre poux ou mélanophages			Parage de l'ensemble de la troupe			
<b>vermifugation/vaccination</b>		Vaccination ou rappel annuel contre l'entérotaxémie	vermifugation (le produit utilisé ne doit pas être contre indiqué pour les brebis gestantes)			Traitement agneaux contre le ténia (à renouveler si grosse infestation)	Première vaccination des agneaux	- Début Août : 1ère vermifugation à spectre large pour les agneaux - Rappel vaccination de l'ensemble des agneaux	fin septembre : vermifugation de l'ensemble de la troupe avec vermifuge à spectre large			
<b>soins vétérinaire</b>							Prise de sang brucellose					
<b>administratif</b>	renouvellement cotisation GEMO 226	Commande boucles pour naissances printemps + éventuellement documents de circulation + recensement annuel EDE + inventaire des béliers		(AG GEMO)			Déclaration des naissances – livre des origines GEMO		Inventaire des béliers et brebis pour la reproduction + déclaration de lutte – livre des origines GEMO			

**13°) Au cas où : Programme nutritionnel d'un agneau orphelin :**

gardez votre animal au chaud (pas trop, attention à la déshydratation) et au sec, certains animaux n'accepte pas le biberon

Âge	Quantité de lait (Marque : Ovibion par exemple )
1-2 jours	60-90 ml, 6 fois par jour, avec colostrum (utilisé biberon bébé enfant ou seringue sans aiguille !)
3-4 jours	90-150 ml, 6 fois par jour
5-14 jours	120-175 ml 4 fois par jour, commencez à donner de la luzerne, du foin, et des céréales concassés
15-21 jours	175-240 ml , 4 fois par jour, plus foin, et céréales concassés
22-35 jours	Passez progressivement à 0,5L 3 fois par jour, après les 3 mois : luzerne, foin, céréales, pâture, le tout de manière progressive

Les plantes toxiques pour le mouton :


Le lupin, l'asclépiade, l'ambroisie, le chêne, l'if, le rhododendron, le sénecon jacobée, le laurier et la morelle noire.

*La  
Ferme de Julie*



SIRET : 833 705 924 00011

[www.la-ferme-de-julie.fr](http://www.la-ferme-de-julie.fr)

 **Élevage mouton Ouessant : moutons miniatures de compagnie**

17210 Chevanceaux

06 37 88 73 26